



APPEL D'OFFRES NATIONAL N°VII/2012 POUR L'ACHAT DES SPARADRAPS

ADDITIF

La Pharmacie Centrale de Tunisie informe tous les soumissionnaires que l'article N°7-1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) a été modifié comme suit :

7-1- Dossier Technique (ENVELOPPE A)

1	Pièce Justificative répondant aux exigences de bonnes pratiques de fabrication validée par le Ministère de la Santé Publique. (Agrément ou BPF "Certificat de bonnes pratiques de fabrication)
2	les fiches techniques des produits proposés (Annexe V).

Par ailleurs, toutes les autres clauses des cahiers des charges restent inchangées.